Image not found or type unknown

Cotisations RSI et liquidation

Par **Sylviec**, le **22/02/2014** à **17:41**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai un commerce en liquidation (volontaire, en raison de chiffre insuffisant) je règle mes cotisations au RSI chaque trimestre sur mon chiffre d'affaire, étant en micro-entreprise. Pendant ma liquidation, je vends à prix coûtant. Vais-je devoir payer 14% de mon chiffre d'affaire comme précédemment? (et donc perdre de l'argent...)
Merci de votre aide!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés